

Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"



DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°29

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

LEGENDE



Aménagement des entrées charretières:
à la charge des acquéreurs



Coffret Gaz



Coffret EDF



Citerneau EAU



Regard FT



Candélabre



Boîte de branchement Eaux pluviales



Boîte de branchement Eaux Usées

LÉGENDE DU RÉGLEMENT GRAPHIQUE

ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE

zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'architecture ou 4m50 au rattachage

zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

ACCES AUX PARCELLES PRIVÉES

localisation obligatoire de l'entrée charrettière (zone d'écarts piétons non classés)

localisation d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charrettière obligatoirement

localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

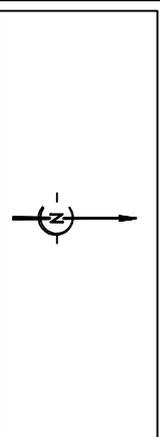
plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. 1m50)

avec clôture de type grillage ou treillis soudé en vental, côté finisseur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).

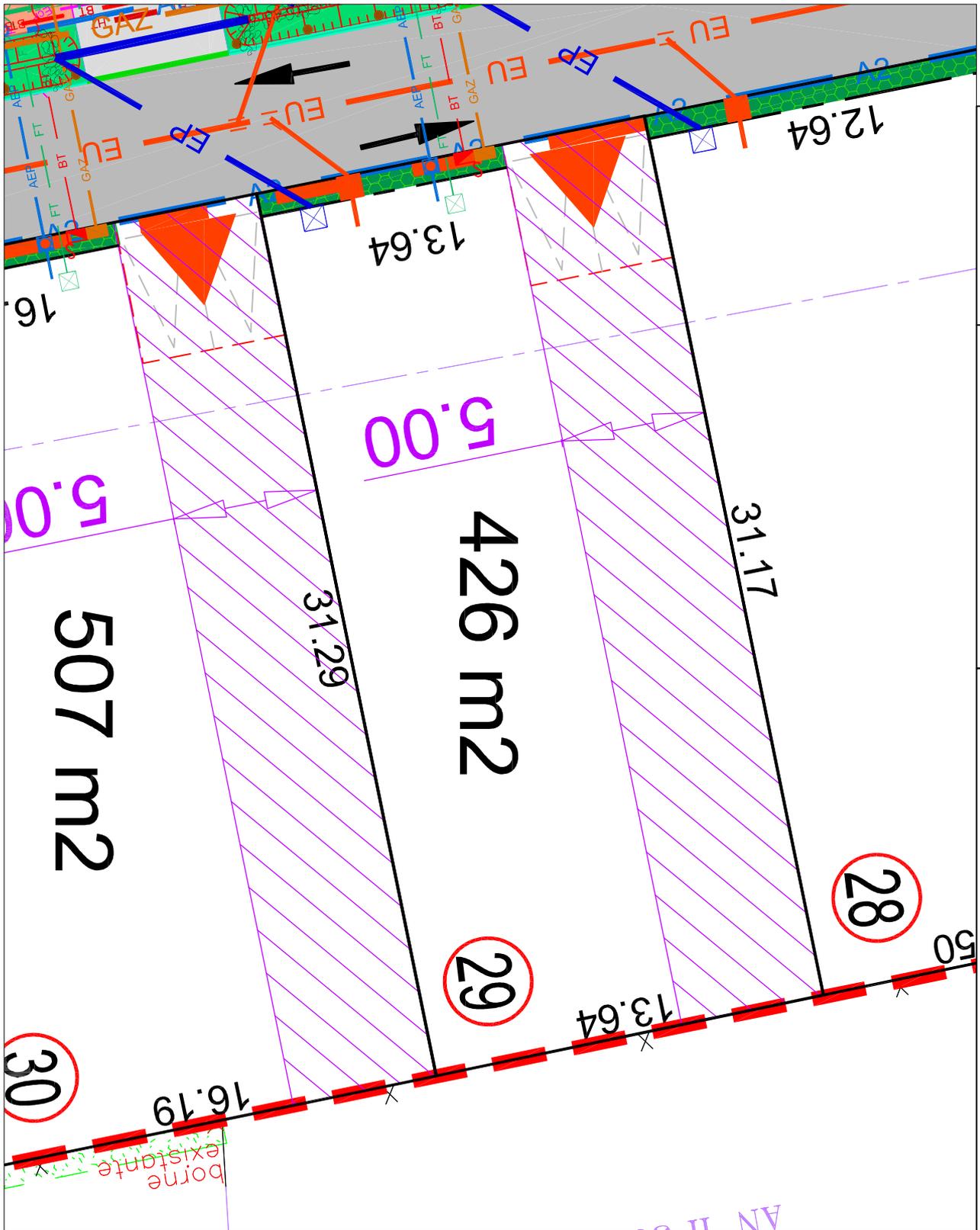
plantation d'une bande de garrigues obligatoire dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en entrail, côté finisseur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).



Gisors -27-
Route d'Evreux à Gisors
"Domaine de Saint Luc"
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/250e